

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

L'OLONDE

Département de LA MANCHE (50) / Commune de SAINT-LO-D'OURVILLE (50580)

Texte juridique de référence : Décret du 14/10/1876

Limite	Observations
<p>Ligne qui suit, dans sa première partie, le pied extérieur de la digue ouest de la parcelle n°4, section A, du plan cadastral de la commune d'Ourville, appartenant au sieur le Marvis, et joint, dans sa deuxième partie, l'extrémité nord de cette digue avec en point pris, sur le rivage opposé, à 25 m en aval de l'axe du chemin qui, partant de ce rivage aboutit sur la route départementale n°17, à peu près à égale distance des bornes kilométriques n° 12 et 13</p>	<p>Aspects juridiques : Texte original non trouvé. Source utilisée : liste ministérielle 2002</p> <p>Aspects géographiques : Délimitation impossible sans investigations complémentaires. Au préalable nécessité de vérifier si le texte est toujours en vigueur. Donnée SIG transmise par la DDTM 50 est reproduite à l'identique. La DDTM50 ayant confirmée ce positionnement lors de la phase de validation mais sans donner de précisions complémentaires.</p> <p>Positionnement douteux</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :

